Cfdt:
SANTÉ SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Branche associative sanitaire, sociale et médicosociale

EXCLUS DU SÉGUR ?

Voici ce que prévoit l'accord du 26 septembre signé par la CFDT ...

Je gagne en moyenne par mois ...	Je reçois sur ma paie de **décembre** une prime de ...	Je reçois ensuite **tous les mois*** ...	Quand le nouveau système de rémunération entre en place, **je reçois** au minimum par mois ...
Le SMIC (1747 €)	613 € brut	+ 122 € brut	+ 238 € brut
Le SMIC + 5% (1834 €)	510 € brut	+ 102 € brut	+ 238 € brut
Le SMIC + 10% (1921 €)	287 € brut	+ 57 € brut	+ 238 € brut
Plus du SMIC + 238€ (à partir de 1985 €)	Pas de prime	Pas de prime	+ 238 € brut

sous réserve de l'évolution du SMIC

BASSMS
18 OCT 2023

La seule contrepartie demandée ? C'est de NEGOCIER
d'ici le 1er semestre 2024 la « revalorisation générale des professionnels » comme écrit dans l'accord.

Qu'est-ce qu'on attend ?
Nous ne savons pas si l'accord entrera en vigueur. Il est suspendu au droit d'opposition des organisations syndicales CGT, FO et SUD.

En cas d'opposition :

- Il n'y aura **rien en 2023**, c'est certain ;
- Rien n'est prévu pour la suite, notamment pour les exclus.

Faites passer le mot, il faut que ça se sache.

+ d'infos...
sante-sociaux.cfdt.fr

sante-sociaux.cfdt.fr

NOUVEAU GROUPE FACEBOOK BASSMS, L'ACTUALITE EN TEMPS REEL

Toute l'actu BASSMS ? Scanne !

REJOIGNEZ-NOUS !